

Obligations sanitaires du détenteur d'équidés et mise en place de contrôles

Ordre du jour



Obligations du détenteur

- .Identification des équidés
- .Déclaration du lieu de détention
- .Déclaration du vétérinaire sanitaire
- .Tenue du registre d'élevage

Sécuriser la traçabilité sanitaire

- .Promotion de l'ATM ANGEE
- .Feuillet traitement médicamenteux et exclusion de la consommation humaine

2015/16 : mise en place d'un corps d'inspecteurs IFCE

- .Objectifs des contrôles
 - .Contexte de la filière
 - .Missions des contrôleurs Ifce
-

Obligations du détenteur



institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**

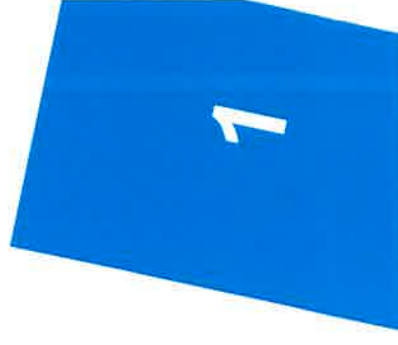


les Haras
nationaux

1- Identification des équidés dans le fichier SIRE

Tout équidé stationné en France (né en France ou importé, doit être identifié au minimum par :

- un **transpondeur électronique**,
- **ET un document d'identification** français ou étranger comportant un relevé des marques naturelles du cheval (passeport norme européenne portant le n°UELN)
- **ET posséder un numéro SIRE** qui atteste de son enregistrement



Quel délai d'enregistrement d'un cheval importé au SIRE ?

- équidé introduit ou importé doit être sous couvert d'un certificat sanitaire.
- enregistrement obligatoire pour tous dans la base SIRE si présence > 2 mois

Quid des juments venant pour la saillie ?

Si stationné moins de 2 mois => pas d'obligation d'enregistrement.

MAIS pour déclarer une saillie au SIRE et éditer un certificat de saillie, la jument doit posséder un numéro SIRE (procédure de « passage » avec tarif allégé)

Obligations du détenteur d'équidé

Démarches sanitaires obligatoires

2- Déclaration du détenteur (lieu de détention) à l'Ifce

= personne physique ou morale responsable d'un ou plusieurs équidés



un centre
équestre



un éleveur qui a
des juments



un agriculteur prenant
un ou plusieurs
chevaux en pension



un particulier qui a un
équidé chez soi pour
le loisir



un gérant d'un gîte
d'étape équestre

Obligations du détenteur



institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**

les Haras
nationaux

le Cadre
noir

2- Déclaration du détenteur (lieu de détention) à l'Ifce

- Formalité obligatoire depuis juillet 2010
 - => **récépissé avec N° enregistrement**
- Pas automatique même si « détenteur » déjà connu (ex : naisseur)
- Échanges de fichiers automatisés avec France Galop et SECF
- Cliniques vétérinaires exempt de déclaration



Détenteurs : Où en sommes-nous ?

- 170 000 détenteurs d'équidés estimés
- 55 000 détenteurs déclarés en 2014
- 70 000 détenteurs déclarés mi 2016

Quels risques représentent les personnes non déclarées?

En cas d'épidémie et **Risque important propagation maladies**, il est n

- .Dimensionner les mesures de prévention à la population des équidés concernés
- .Évaluer et limiter les conséquences de la maladie sur « l'Industrie équine »
- .Informers les Détenteurs des mesures de précautions à prendre pour les équidés

- **Amende de catégorie 3 en cas de contrôle (450€)**

Obligations du détenteur

Démarches sanitaires obligatoires

3- Déclaration d'un vétérinaire sanitaire (3 Eq et +) auprès du DDPP

- Formulaire à signer par détenteur et vétérinaire(s) sanitaire(s) à e
- Démarche facilitée sur le portail Ifce



Démarches sanitaires obligatoires

3- Déclaration d'un vétérinaire sanitaire (3 Eq et +) auprès DDPP

Assurez vous que votre vétérinaire est bien vétérinaire sanitaire !

.Tout vétérinaire n'est pas forcément habilité
.=> habilitation à demander auprès des DDPP

.habilitation valable sur une zone géographique limitée :

.=> 5 départements maximum autour de son/ses domicile professionnel d'exercice

.Le préfet publie la liste des vétérinaires mandatés pour son département
.sous format électronique.



Les casquettes du vétérinaire



Vétérinaire praticien ↔ C.S.O.V.

- Inscription à l'Ordre des Vétérinaires => **Droit d'exercice**
- Respect de Code Rural => Traçabilité sanitaire – Bien Être Animal –
- Respect du Code Santé Publique => Pharmacie

Vétérinaire sanitaire ↔ D.D.P.P (M.A.A.F.)

- Intermédiaire entre détenteur et DDPP
- Exécution d'opérations d'actions collectives sanitaires à charge détent
- Attestations officielles pour les échanges d'animaux vivants
- **Mandatement** en cas de besoin pour police sanitaire à charge État
- Contrôles et expertises en matière de protection animale



Vétérinaire sentinelle ↔ Charte R.E.S.P.E.

- Acteur du Réseau → déclarations suspicions / prise en charge financi
- Bénéficiaire d'appui technique
- Droits et devoirs du Vété Sentinelle
- Ressource locale dans validation rumeurs VIGRESPE
- Ressource locale pour mise en œuvre d'actions sanitaires

Obligations du détenteur d'équidé

Démarches sanitaires obligatoires

4- Tenue du registre d'élevage

Tout détenteur d'équidés est tenu selon l'arrêté du 5 juin 2000 de tenir à jour un registre



Le détenteur doit tenir le registre d'élevage

- .Caractéristiques du lieu de détention
- .Encadrement zootechnique et sanitaire
- .Mouvements des animaux
- .Interventions et soins courants
- .Déplacements des chevaux

4

Modèle Ifce papier pédagogique sur site www.haras-nationaux.fr

ATM ANGEE et équarrissage

Utilisez ce service !

- Tarifs négociés et garantie traçabilité du cadavre (lutte contre enfouissement)
- Obligation des éleveurs de souscrire un contrat ou d'adhérer à une ATM (C...



Feuillet traitement médicamenteux

- Obligatoire dans le document d'identification des équidés
- Permet d'exclure définitivement ou temporairement un équidé de la consommation

Quel rôle du vétérinaire traitant :

- .Systématiquement s'assurer du statut de l'équidé avant traitement
- .Exclusion définitive obligatoire si médicament sans LMR (partie II)
- .Exclusion temporaire pour substances essentielles (partie III)
- .Cohérence des informations du document et de la base SIRE => rôle primordial
- . **Service en ligne d'exclusion définitive ou temporaire à partir de l'espace personnel**
- .=> enregistrement de l'information dans la base SIRE et mise à disposition en

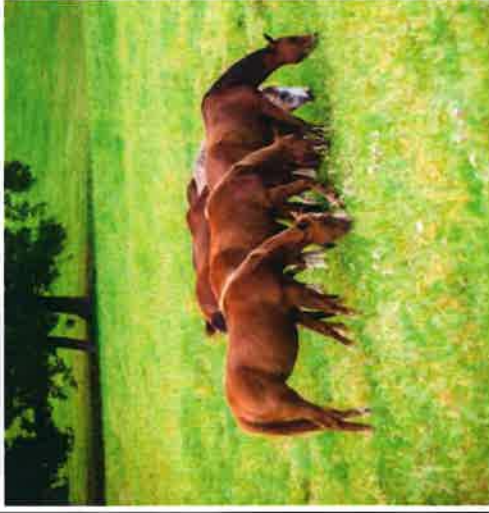
2015 : mise en place d'un corps de contrôleurs Ifce



2015

Contrôles par agents à partir de 2016

- Objectif de renfort de traçabilité
- 40 ETP Ifce affectés aux contrôles
- Agents assermentés



Sire système d'information relatif aux équidés

Progressivité Pragmatisme Pédagogie

- Phase d'information Avril 2015 à Mai
- Assermentation des agents 10/2015-(
- Mars 2016 début des contrôles

1- Renforcer la traçabilité sanitaire :

- Contrôles nécessaires car réglementation peu respectée dans filière équine : pourquoi ?
 - Mal connue??
 - Non perçue comme une obligation??
 - Peu de pression de santé publique
 - Peu de zoonoses,
 - Moindre marché des produits alimentaires : viande en régression, lait anecdotique...

Objectifs des contrôles

2- Sécuriser la filière :

- Scandales médiatiques => cf. 2013
- Anticiper épidémie <= peste équine, encéphalites exotiques, etc...
- Mettre en place un maillage sanitaire efficace en cas de crise

50 ans de retard sur l'organisation sanitaire Bovine

BDNI : suivi exhaustif des animaux depuis leur naissance jusqu'à leur mort

- Santé publique et sécurité alimentaire
 - résidus médicaments et contaminants dans la viande et lait

.Sécurité de l'industrie équestre par la prévention des maladies contagieuses

- Volet majeur car si épidémie => Arrêté Préfectoral
 - Restrictions des mouvements et rassemblements
 - Fermeture temporaire d'établissements
 - Eventuels abattages
 - Pertes économiques très importantes

6,5 millions parieurs, 1,5 millions pratiquants

Quid de la traçabilité des équidés



- 30.000 équidés adultes identifiés tous les ans !...
- Le registre d'élevage est obligatoire pour espèces de rente
 - depuis le 30 juin 2000 !
- **Le bilan de la phase d'information et de 6 mois de contrôle montre que sur 3000 détenteurs contrôlés 48% n'ont pas de registre d'élevage**
- La déclaration de détenteur d'équidé(s) est obligatoire
 - depuis le 23 juillet 2010
- **Le bilan de la phase d'information et de 6 mois de contrôle montre que sur 3000 détenteurs contrôlés 45% n'ont pas déclaré leur lieu de détention**
- Seulement 15% des N°SIRE des équidés équarris enregistrés par équarisseurs en 2012

Objets des contrôles Ifce

Les détenteurs d'équidés, devront être en mesure de présenter :

- les documents d'identification des équidés présents sur le lieu
- l'attestation de déclaration du lieu de détention
- un registre d'élevage à jour avec notamment la liste des équidés présents et leurs mouvements.

Le non respect de ces obligations sanitaires peut entraîner des sanctions de 450 à 1500 € pour chaque manquement à la réglementation en vigueur.



Principales non-conformités constatées lors des premières visites

Au niveau sanitaire

- 1 détenteur sur 2 n'a pas de registre d'élevage
- Lorsque le registre d'élevage existe :
 - 70 % n'enregistrent pas les mouvements d'animaux
 - 80 % des détenteurs n'ont pas fait de déclaration de vétérinaire sanitaire

Au niveau identification

➤ 24 % ne présentent pas de document d'identification (ou une copie) pour les animaux dont ils ont la garde (souvent chevaux en pension)

➤ **12 % des animaux en anomalies**

➤ 65 % des anomalies sont liées à l'identification et 35 % aux documents